

BTS CIRA en apprentissage avec le CFA IFAIP

Brevet de Technicien Supérieur Contrôle Industriel et Régulation Automatique en apprentissage

Objectifs

Ce sont les mêmes que pour la formation initiale BTS CIRA. La formation dispensée dans la section CIRA de Lyon permet au futur technicien d'être un spécialiste des systèmes automatisés de production mis en œuvre dans diverses industries, en particulier dans les entreprises de la chimie et dans les industries de production par procédés (TOTAL, SECAUTO, EKIU, DRIS AUTOMATION, SPIE, ...) :

- industrie pétrolière ;
- industrie agro-alimentaire ;
- climatisation et conditionnement d'air ;
- papeteries ;
- industrie pharmaceutique.

L'apprenti est généralement admis dans un service Électricité–Instrumentation, ou automatismes, ou régulation, ou maintenance spécialisée d'une entreprise de la chimie ou des industries de procédés. Des entreprises prestataires pour ces industries apprécient également les apprentis CIRA.

Études et contenus

La formation s'organise sur deux ans, dans le cadre de l'alternance. En 1^{re} puis en 2^e année, 20 semaines se déroulent au lycée La Martinière Diderot. Le reste correspond à une présence en entreprise. Le rythme est environ : 4 semaines en entreprise puis 4 semaines au centre de formation. La période de juin à septembre réalise un séjour long en entreprise, ce qui correspond à la période de stage en formation initiale.

Les contenus du rapport de stage et du projet s'organisent au cours des périodes en entreprise. Des restitutions des périodes en entreprise permettent la mise en place des sujets et l'entraînement à ces épreuves.

Les contenus de formation sont les mêmes qu'en formation initiale et les épreuves au BTS sont identiques.

Compte tenu d'une formation au lycée plus courte qu'en formation initiale, le candidat doit bien comprendre qu'un effort important sera à fournir d'un point de vue purement scolaire. Il doit être persuadé qu'une formation en apprentissage nécessite un effort personnel plus important qu'en formation initiale. Par contre le séjour long en entreprise est un «plus» largement validé pour les épreuves de TP, de rapport de stage (épreuve E41) et épreuve de projet (épreuve E42). De plus, les entreprises ont des niveaux d'exigence élevés, lors du recrutement. Il est donc fortement conseillé de prévoir une inscription en formation initiale, en parallèle à une candidature en apprentissage.

Capacités attendues

Outre les capacités évoquées sur la fiche formation initiale, une forte motivation est requise, ainsi qu'une autonomie qui puisse permettre un effort personnel. L'apprenti doit en outre s'adapter au rythme de l'alternance. L'autonomie est une qualité qui permet à l'apprenti de savoir s'organiser. Par ailleurs, l'alternance impose parfois des déplacements.

Débouchés et poursuite d'études

Les débouchés professionnels sont les mêmes qu'en formation initiale. Cependant le pourcentage de poursuite d'études est plus faible car les apprentis intègrent souvent une entreprise en CDI en fin de formation. Effectivement, les 2 ans passés en entreprise sont considérés comme une expérience professionnelle longue et les titulaires du BTS CIRA en apprentissage sont très recherchés par les entreprises, tout comme les sociétés d'Intérim. Les apprentis ont donc une insertion immédiate dès l'obtention du BTS.

Particularités de certaines entreprises

Le lycée La Martinière Diderot est partenaire de plusieurs entreprises qui recrutent parfois leurs apprentis par leurs propres plateformes de recrutement : GRDF, SPIE, KEMONE, ...

Recrutement

Après avoir suivi avec succès une classe de baccalauréat STI, STL ou S (toutes options).

Les candidats sont recrutés sur dossier scolaire, puis sont invités à un entretien individuel avec un représentant du CFA IFAIP.

Capacité d'accueil : 12 à 16 places

Certains très bons élèves de baccalauréat professionnel peuvent être admis. Ils ont de sérieuses possibilités d'obtenir le BTS CIRA si leurs acquis sont solides.

Inscriptions

Dispositif national : www.parcoursup.fr

Il est judicieux d'envoyer une copie des documents (bulletins de première et terminale ainsi que CV à jour) au coordinateur M. Duez par mail : cira.lamartin@free.fr

Renseignements complémentaires

Les apprentis ont un statut de salarié en CDD. Ils n'ont pas droit aux bourses d'études, ni aux logements d'étudiants. Ils bénéficient du tarif Crous pour le restaurant scolaire du lycée. Ils touchent un salaire dont le montant varie en fonction de leur âge et qui correspond à un certain pourcentage du Smic (41 à 53% pour la 1re année et 49 à 63% pour la 2e année).

En pratique, le lycée et le CFA proposent des entreprises. Les entreprises sont très sélectives sur les motivations et la qualité du CV. Une attention particulière sur ces deux points doit être indispensable. Le lycée comme le CFA peut vous aider à travailler l'entretien pour l'entreprise.

Les candidats peuvent cependant chercher eux-mêmes une entreprise, qui doit alors être agréée par le centre de formation.

Contact

Secrétariat des formations par apprentissage :

Mme Ella KUSSANI

apprentissagediderot@gmail.com

T. 04 37 40 87 49

Coordonnateur Section Cira

M. Duez,

T. 04 37 40 87 36

cira.lamartin@free.fr

CFA

IFAIP

6, rue Jean Macé

69190 Saint Fons

T. 04 72 89 06 36

www.ifaip.fr